

# JITAP

Joint Integrated Technical Assistance Programme  
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



## **CNUCED XI – EVENEMENT JITAP**

JITAP:  
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE CONTRIBUTION EFFECTIVE AU SYSTEME  
COMMERCIAL MULTILATERAL

## **DOCUMENT DE DISCUSSION: BENIN**

Anhembi Convention Centre  
Salle D  
São Paulo, Brazil  
18 juin 2004

MINISTERE DE L'INDUSTRIE DU  
COMMERCE ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI  
Direction du Commerce Extérieur

*Par M. Antoine Agbadomé, Directeur du Commerce Extérieur*

**LECONS TIREES DE L'EXPERIENCE DES PAYS BENEFICIAIRES DU PROGRAMME  
JITAP DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET AUTRES  
CAPACITES SUR LE SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL**

Les profondes mutations que connaissent de nos jours les relations économiques et commerciales multilatérales nécessitent la mise en place de capacités nationales qui doivent s'intégrer à un programme ambitieux doté de moyens adéquats et couvrant une période conséquente si l'on veut aider les pays en voie de développement en général et les pays les moins avancés en particulier à s'intégrer dans le système commercial multilatéral afin de bénéficier des fruits de la mondialisation des échanges et de la globalisation de l'économie internationale.

En effet, dans ce contexte d'ouverture accrue des marchés née de la signature des Accords de Marrakech, les pays en voie de développement en général et les pays les moins avancés et en particulier sont de plus en plus vulnérables et rencontrent des difficultés structurelles qui les empêchent de s'intégrer à l'économie internationale afin de gagner des parts de marchés.

Ces difficultés ont pour nom :

- la non- compétitivité de leurs économies ;
- la faiblesse de leurs capacités en ressources humaines et institutionnelles ;
- le non respect des normes et de la qualité des produits ;
- la faiblesse de la diversification de leur agriculture ;
- la non diversification de leur marchés ;
- leur incapacité à répondre efficacement aux obligations découlant des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'ensemble de ces difficultés ne peut être surmonté par ces pays qui sont faibles économiquement s'ils ne bénéficient d'un soutien réel devant leur permettre de s'intégrer d'avantage dans le commerce mondial afin de bénéficier des fruits de la croissance.

Dans ce contexte, un meilleur accès aux marchés, des règles équilibrées ainsi que des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités bien ciblés et disposant d'un financement durable ont des rôles importants à jouer.

Le Bénin, fait partie des huit premiers pays bénéficiaires de la première phase du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP) mis en place par le Centre de Commerce International, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et l'Organisation Mondiale du Commerce dont les activités ont été lancées en 1998.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que le programme JITAP fût et demeure au Bénin un important instrument dans la familiarisation et le développement des capacités humaines et institutionnelle sur les questions du système commercial multilatéral.

Dans le cadre de ce programme, d'importants résultats ont été atteints au nombre desquels il faut retenir les principaux ci-après :

#### **1- La mise en place d'une capacité de connaissance des accords de l'OMC**

Il existe aujourd'hui au Bénin une capacité réelle de connaissance des accords de l'OMC à travers la création d'un réseau de formateurs, experts et présentateurs en système commercial multilatéral.

En effet, l'un des résultats importants de la phase I du programme JITAP au Bénin a été la constitution d'un groupe de personnes maîtrisant les questions du SCM. Aujourd'hui, ils sont environ une centaine de formateurs constitués en association dénommée Centre de Recherche sur le Commerce Multilatéral et le Développement (CRCD).

Cette association manque de ressources pour assurer son fonctionnement.

#### **2- La Commission Inter – Institutionnelle chargée des accords de l'OMC**

La CII du Bénin a été créée par décret N° 99 – 022 du 22 janvier 1999 et est l'émanation du projet JITAP. Elle comprend environ 40 membres représentant tous les ministères impliqués dans la gestion et le suivi du système commercial multilatéral (les Ministères chargés du commerce et de l'industrie, des finances, de la Justice, de l'Agriculture, des Transports, du Tourisme etc.), la communauté des affaires ( la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, le Conseil National du Patronat du Bénin, la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, les associations professionnelles), le milieu académique (l'Université d'Abomey Calavi) et la société civile (Organisation Non Gouvernementale de défense des droits des consommateurs spécialisée dans les questions d'accès aux médicaments essentiels, ONG spécialiste des questions de la diversité biologique et de la défense des droits des communautés locales, Association des Femmes Juristes du Bénin, Réseau des Femmes Economistes du Bénin, Associations des Femmes d'Affaires, syndicats...).

Cette commission est présidée par le ministère en charge du commerce et comprenait au départ trois (03) groupes de travail, à savoir :

- Le groupe de travail sur les marchandises;
- Le groupe de travail sur les services ;
- Le groupe de travail sur l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce ;

Récemment, compte tenu de l'évolution des négociations en cours à l'OMC, il a été jugé utile de créer un quatrième groupe de travail sur les questions de Singapour.

La CII est le cadre de concertation permanente, d'analyse et de recherche sur le système commercial multilatéral en vue de définir les positions de négociations du Bénin au regard des points d'intérêt et priorités nationales.

La CII a préparé la participation du Bénin à la 4<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha et dans le cadre de la préparation de la participation du Bénin à la cinquième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancun (Mexique), la commission inter institutionnelle s'est engagée dans un processus de concertation élargie qui a permis de déterminer les positions de négociations du Bénin. Ces positions ont été matérialisées dans le document de synthèse qui a servi de guide pour les négociateurs béninois.

Aujourd'hui, le financement des activités de la CII sur la base des ressources nationales a évolué avec la loi de finances gestion 2004. En effet, pour la première fois, la loi des finances a alloué une dotation budgétaire pour assurer le financement partiel des activités de la Commission.

Compte tenu de l'importance de plus en plus grandissante que prennent les travaux de la Commission Inter Institutionnelle, il est prévu la révision du décret l'instituant afin de lui donner un mandat plus large par rapport aux négociations qui se mènent simultanément sur les plans sous régional, régional et international.

Ainsi, des dispositions sont en cours au niveau national pour la pérennisation de cet important acquis du programme JITAP qu'est la Commission Inter Institutionnelle.

#### **4- Etablissement des Centres de références sur le SCM et d'un point national d'informations sur les Obstacles Techniques au Commerce**

Deux Centres de Référence sont opérationnels, l'un à l'usage de l'administration établi à la Direction du Commerce Extérieur, l'autre au service du monde des affaires logé au Centre Béninois de Commerce Extérieur. Ils ont tous deux reçu des équipements (matériel informatique) dans le cadre du Programme JITAP. Grâce à ces deux Centres, les secteurs public et privé ont une meilleure information des accords de l'OMC et apprécie mieux les enjeux du SCM.

Un Point National d'information sur la gestion des normes et de la qualité des produits a été créé au niveau du Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité.

#### **5- Réalisation de stratégies sectorielles d'exportation pour des groupes de produits**

Dans le cadre de ce programme quatre groupes de produits ont été retenus pour faire l'objet de stratégies sectorielles à l'exportation. Il s'agit des crevettes, de l'ananas, des oléagineux, des tubercules et plantes à racines. Mais pour des raisons de financement, la formulation de stratégies sectorielles d'exportation a été limitée au cours de la première phase à la seule étude portant sur un produit, les noix de cajou. Au cours de la phase II du programme JITAP le manioc et ses dérivés a été retenu pour faire l'objet d'une étude portant sur la formulation de stratégies sectorielles à l'exportation.

#### **Mise à disposition de manuels**

Le Bénin a bénéficié de l'assistance des partenaires du programme pour la rédaction et l'adaptation au contexte du Bénin de manuels à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices à savoir « Les clés de l'exportation » et « Comment approcher les banques ». Les versions adaptées de ces manuels ont été éditées en 1000 exemplaires chacune et sont disponibles dans les rayons de certaines librairies de la place et au niveau du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi.

En dehors des résultats développés ci-dessus, nous pouvons également citer :

- L'évaluation des potentiels de marchés et d'offres à l'exportation ;
- L'adaptation de la politique commerciale du Bénin aux règles de l'OMC ;

- La création d'un dispositif de discussion et de communication auquel le Bénin a participé.

Eu égard à tout ce qui précède et dans le souci de pérenniser ces acquis, le gouvernement du Bénin, aux termes de la phase I de JITAP a adressé une requête aux gestionnaires du programme afin de continuer la coopération avec le CCI, la CNUCED et l'OMC dans le cadre du JITAP pour une période complémentaire de consolidation.

Cette requête ayant été examinée favorablement, le Bénin fait partie depuis Janvier 2003 du deuxième groupe de pays bénéficiaires des activités du programme. C'est dans ce cadre que dans le document d'analyse des besoins et de programmation des activités de cette deuxième phase, les problèmes que rencontre le Bénin et qui pourraient trouver leurs solutions dans le cadre du renforcement des capacités qui est l'un des objectifs majeurs de JITAP II ont été identifiés comme suit :

- les connaissances des membres de la CII ne sont pas toujours en adéquation avec les mutations intervenues dans les relations économiques internationales ;
- la nécessité d'une amélioration continue des compétences des négociateurs commerciaux en matière de négociations commerciales ;
- l'évaluation de l'adéquation des textes nationaux avec les règles de l'OMC ;
- le non respect des obligations de notifications ;
- l'insuffisance de la documentation au niveau des centres de références ;
- le non renouvellement de certains matériels des centres de références et des PNI;
- l'absence au niveau des entreprises de la démarche qualité et de compétence en matière d'attestation de conformité, d'élaboration des normes nationales d'emballages et d'étiquetage;
- l'absence d'une stratégie d'exportation de certaines filières porteurs de l'économie béninoise ( manioc et dérivés, tubercules et plantes à racines, crevettes, oléagineux etc) ;

Eu égard à l'ensemble des problèmes évoqués ci dessus, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la mise à niveau des entreprises exportatrices, l'instauration d'un environnement propice pour le développement des affaires à travers l'adéquation des textes nationaux avec les règles de l'OMC, la mise en place d'une stratégie de développement à l'exportation du manioc et ses dérivés constituent les activités prioritaires à réaliser dans le cadre de la phase II du JITAP.

Eu égard aux nombreux acquis du programme en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles et conscient de la nécessité de pérenniser lesdits acquis, le Bénin devra prendre les dispositions idoines pour :

- Assurer la pérennisation de la CII en le dotant de prérogatives très étendues notamment :
  - ✓ définir, en coordination avec tous les acteurs intéressés, la position et la stratégie du pays dans les différentes négociations auxquelles il participe ;
  - ✓ établir annuellement un plan de travail prévoyant les activités qui devraient être entreprises pour fournir des apports aux négociations et pour mettre en œuvre le programme de création et de renforcement des capacités, y compris des études et des activités d'assistance technique et de formation ;
  - ✓ assurer le suivi de toutes les négociations et vérifier l'exécution et le respect des obligations découlant des différents accords, y compris en matière de notification ;
  - ✓ Evaluer les résultats des accords et assurer la coordination avec les organes de contrôle juridique en ce qui concerne les questions de mise en œuvre ;

- ✓ assurer la coordination avec la délégation du Bénin à Genève et à Bruxelles, ainsi qu'avec le Groupe Africain à l'OMC pour les questions relatives à l'OMC ;
  - ✓ diffuser l'information concernant les négociations commerciales et leurs résultats ;
  - ✓ assurer la coordination, s'il y a lieu, avec d'autres organes gouvernementaux sur les actions à mener et les stratégies à adopter dans les négociations commerciales en ce qui concerne les politiques gouvernementales ;
  - ✓ coordonner l'examen et l'ajustement des politiques commerciales ;
  - ✓ rester en liaison avec les réseaux nationaux de formateurs pour assurer la recherche et la formation requise par les membres du CCI ;
  - ✓ partager son expérience avec les CII d'autres pays.
- en lui octroyant des ressources financières devant lui permettre d'améliorer son fonctionnement et de remplir efficacement la mission qui lui est assignée.

Il est donc à saluer l'effort fait par le gouvernement du Bénin en dotant la CII d'un budget de dix millions (10.000.000) de francs CFA pour assurer son fonctionnement pour l'année 2004, et à souhaiter que cet effort soit renforcé, notamment à la fin du programme JITAP pour le Bénin.

Les centres de références et les points nationaux d'informations constituent également des instruments de pérennisation des acquis de JITAP. Aussi le gouvernement du Bénin devra-t-il prendre des dispositions idoines pour assurer leur fonctionnement dans le temps en les dotant de matériel additionnel et de support documentaire nécessaires à cette fin.

Une attention particulière devra également être accordée au réseau des formateurs compte tenu de leur importance dans la dissémination de l'information auprès de tous les acteurs intervenant dans le SCM. Des dispositions seront donc prises par le gouvernement béninois en collaboration avec le CCI, la CNUCED, l'OMC pour une remise à niveau perpétuel des connaissances des membres du réseau compte tenu des mutations qui ne cessent d'intervenir dans les relations économiques internationales.